

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2026

16 août 2012

### SOMMAIRE

<b>EKIAM S. à r. l. &amp; Cie. L.W. Dritte S.e.c.s.</b>	<b>97202</b>	<b>Goldcenter S.A.</b>	<b>97243</b>
<b>EKIAM S. à r. l. &amp; Cie. L.W. Erste S.e.c.s.</b>	<b>97202</b>	<b>GP Financial Management S.à r.l.</b>	<b>97223</b>
<b>EKIAM S. à r. l. &amp; Cie. L.W. Zweite S.e.c.s.</b>	<b>97202</b>	<b>Grandment Investments S.A.</b>	<b>97243</b>
<b>Entraide et Solidarité S.A.</b>	<b>97211</b>	<b>Grenat Investments S.à r.l.</b>	<b>97244</b>
<b>Euresa Holding S.A.</b>	<b>97218</b>	<b>Grid s.à r.l.</b>	<b>97244</b>
<b>Financière San Francisco S.A.</b>	<b>97222</b>	<b>Grizzly Partners S.A.</b>	<b>97244</b>
<b>Fininvee S.A.</b>	<b>97202</b>	<b>Grosvenor Holdings S.A.-SPF</b>	<b>97233</b>
<b>Finman International S.A.</b>	<b>97204</b>	<b>Groupe International de Logistique S.A.</b>	<b>97245</b>
<b>Firelux S.A.</b>	<b>97222</b>	<b>Henderson Indirect Property (B) S.à r.l.</b>	<b>97245</b>
<b>Fluxinvest International S.A.</b>	<b>97218</b>	<b>Henderson Indirect Property S.à.r.l.</b>	<b>97245</b>
<b>Foetz S.A.</b>	<b>97223</b>	<b>Highgate Finance &amp; Holding S.A. - SPF</b>	<b>97234</b>
<b>Foncière Jour S.A.</b>	<b>97223</b>	<b>Hofrom S.à.r.l.</b>	<b>97239</b>
<b>Food &amp; Beverage Investments Company (FIBC)</b>	<b>97223</b>	<b>Horus SA</b>	<b>97220</b>
<b>Forza-One S.A.-SPF</b>	<b>97232</b>	<b>Hydrinvest S.A.</b>	<b>97245</b>
<b>Fraikin-Lux SA</b>	<b>97232</b>	<b>Hydro Energy 1 S.à r.l.</b>	<b>97246</b>
<b>Fromagerie de Luxembourg</b>	<b>97231</b>	<b>I.Q. Holding S.A.</b>	<b>97244</b>
<b>Futech Investment S.A.</b>	<b>97232</b>	<b>IT-LUX software solutions S.A.</b>	<b>97234</b>
<b>Gafa Finanziaria S.A.</b>	<b>97233</b>	<b>Jeunesse Kiischpelt</b>	<b>97248</b>
<b>Galaxy Investments S.à r.l.</b>	<b>97238</b>	<b>KH (Lux) 2 S.à r.l.</b>	<b>97232</b>
<b>Galiver S.A.</b>	<b>97239</b>	<b>Klapakong</b>	<b>97245</b>
<b>Galtymore S.A.</b>	<b>97239</b>	<b>L'Espace Carrelages</b>	<b>97241</b>
<b>Galtymore S.A.</b>	<b>97239</b>	<b>PHEIM SICAV-SIF</b>	<b>97204</b>
<b>Gamma III S.à.r.l.</b>	<b>97233</b>	<b>Pierrard Trans Lux</b>	<b>97239</b>
<b>Gateway III - Euro CLO S.A.</b>	<b>97233</b>	<b>Porter S.A.</b>	<b>97237</b>
<b>Gemplus International S.A.</b>	<b>97241</b>	<b>Portlaoise S.à r.l.</b>	<b>97246</b>
<b>Genco S.A.</b>	<b>97241</b>	<b>S.L.E.G. S.A.</b>	<b>97222</b>
<b>Gil Motor Sport S.A.</b>	<b>97243</b>	<b>S.L.Y.F. S.A.</b>	<b>97238</b>
		<b>TE Holding S.à r.l.</b>	<b>97234</b>

**Fininvee S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 149.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088307/9.

(120124414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

**EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 149.840.

**EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Zweite S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 149.874.

**EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Dritte S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 149.843.

*Ablaufplan zur Verschmelzung der Gesellschaften*

Die vorgenannten Gesellschaften mit jeweils dem alleinigen Kommanditisten Dr. Lutz Walther, Darmstadt, beschließen die Verschmelzung der Gesellschaften in der Weise, dass die EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s. die EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Zweite S.e.c.s. und EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Dritte S.e.c.s. mit allen Rechten und Pflichten zum 30.06.2010 übernimmt. Die Aktiva und Passiva der Bilanzen der EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Zweite S.e.c.s. und EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Dritte S.e.c.s. werden dabei von der EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s. übernommen und fortgeführt, die Werte miteinander in der EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s. verschmolzen.

Ein wertmäßiger Ausgleich findet nicht statt.

Die von der EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Zweite S.e.c.s. bzw. EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Dritte S.e.c.s. abgeschlossenen Verträge gehen mit allen Rechten und Pflichten auf die EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s. über.

Das Gesellschaftskapital der Komplementärin Inncona Management S. à r. l. von zusammen jetzt 300,00 € wird auf Null herabgesetzt, da dieses trotz mehrmaliger Aufforderung an die Inncona Management S. à r. l. noch immer nicht eingezahlt ist und weil die Komplementärin seit der Gründung der Gesellschaften Ihren Pflichten als Komplementärgeschäftsführerin nicht nachgekommen ist, so hat sie u. a. deren Anmeldung zum Handelsregister pflichtwidrig versäumt, die lt. Gesellschaftsvertrag vorgesehenen Gesellschafterversammlungen nicht abgehalten, die vom Kommanditisten verlangten Versammlungen nicht durchgeführt. Sie wurde daher mit Gesellschafterbeschluss vom 15.10.2009 durch die EKIAM Management S.à.r.l., L-6720 Grevenmacher, als alleinvertretungsberechtigte Komplementärgeschäftsführerin ersetzt.

Sodann wird das Kommanditkapital von 525.000,00 € auf 210.000,00 € herabgesetzt. Das Kommanditkapital ist in voller Höhe eingezahlt.

Das Gesellschaftskapital beträgt nunmehr 210.000,00 €.

Grevenmacher, den 29. Juni 2010.

EKIAM Management S. à r. l.  
Wolfgang Albus  
Der Geschäftsführer

*Gesellschafterbeschluss (Umlauf) über die Gesellschafterversammlung  
der Gesellschaft EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s.  
eingetragen beim RCSL unter HR B 149.840*

Unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften wurde eine Gesellschafterversammlung im schriftlichen Umlaufverfahren abgehalten und Folgendes beschlossen:

Die gegründete Gesellschaft

EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s.

nimmt die Verschmelzung zum 30. Juni 2010 mit der Gesellschaft

EKIAM S. à r. l. & Cie L.W. Zweite S.e.c.s. (RCSL unter HR B 149.874), an.

Es bleibt somit die Gesellschaft EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s. bestehen.

Es wurden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Das Protokoll wird genehmigt und wie folgt eigenhändig unterzeichnet.

Grevenmacher, den 24.06.2010.

Dr. Lutz Walther  
*Kommanditist*  
 EKIAM Management S. à r. l.  
 Wolfgang Albus  
*Der Geschäftsführer*

*Gesellschafterbeschluss (Umlauf) über die Gesellschafterversammlung  
 der Gesellschaft EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s.  
 eingetragen beim RCSL unter HR B 149.840*

Unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften wurde eine Gesellschafterversammlung im schriftlichen Umlaufverfahren abgehalten und Folgendes beschlossen:

Die gegründete Gesellschaft

EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s.

nimmt die Verschmelzung zum 30. Juni 2010 mit der Gesellschaft

EKIAM S. à r. l. & Cie L.W. Dritte S.e.c.s (RCSL unter HR B 149.843), an.

Es bleibt somit die Gesellschaft EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s. bestehen.

Es wurden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Das Protokoll wird genehmigt und wie folgt eigenhändig unterzeichnet.

Grevenmacher, den 24.06.2010.

Dr. Lutz Walther  
*Kommanditist*  
 EKIAM Management S. à r. l.  
 Wolfgang Albus  
*Der Geschäftsführer*

*Gesellschafterbeschluss (Umlauf) über die Gesellschafterversammlung  
 der Gesellschaft EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Zweite S.e.c.s.  
 eingetragen beim RCSL unter HR B 149.874*

Unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften wurde eine Gesellschafterversammlung im schriftlichen Umlaufverfahren abgehalten und Folgendes beschlossen:

Die gegründete Gesellschaft

EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Zweite S.e.c.s.

soll zum 30. Juni 2010 mit der Gesellschaft

EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s.

eingetragen beim RCSL unter HR B 149.840

verschmolzen werden.

Es soll somit die Gesellschaft EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s. bestehen bleiben.

Es wurden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Das Protokoll wird genehmigt und wie folgt eigenhändig unterzeichnet.

Grevenmacher, den 24.06.2010.

Dr. Lutz Walther  
*Kommanditist*  
 EKIAM Management S. à r. l.  
 Wolfgang Albus  
*Der Geschäftsführer*

*Gesellschafterbeschluss (Umlauf) über die Gesellschafterversammlung  
der Gesellschaft EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Dritte S.e.c.s.  
eingetragen beim RCSL unter HR B 149.843*

Unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften wurde eine Gesellschafterversammlung im schriftlichen Umlaufverfahren abgehalten und Folgendes beschlossen:

Die gegründete Gesellschaft

EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Dritte S.e.c.s.  
soll zum 30. Juni 2010 mit der Gesellschaft

EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s.  
eingetragen beim RCSL unter HR B 149.840  
verschmolzen werden.

Es soll somit die Gesellschaft EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s. bestehen bleiben.

Es wurden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Das Protokoll wird genehmigt und wie folgt eigenhändig unterzeichnet.

Grevenmacher, den 24.06.2010.

Dr. Lutz Walther

*Kommanditist*

EKIAM Management S. à r. l.

Wolfgang Albus

*Der Geschäftsführer*

Référence de publication: 2012092090/114.

(120128487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

**Finman International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088308/9.

(120124665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

**PHEIM SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.765.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

KenTouch Asset Management AG, a société anonyme incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Limmatquai 1, CH-8001 Zurich, Switzerland, incorporated by a deed of the "Notariat Hottingen-Zürich", Switzerland on 24 August 2011,

here represented by Arlette Siebenaler, employee, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, dated July 12, 2012, hereinafter referred to as the "Party".

The above mentioned proxy, being initialed ne varietur by the appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party have in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles of Association") of a public limited company (société anonyme) (the "Company"), the incorporation of which such party has approved.

**Art. 1. Form.** There is hereby formed among the subscribers and all persons who may become holder of shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company "société anonyme", formed as a "société d'investissement à capital variable" (the "SICAV") and "fonds d'investissement spécialisé", governed by the present Articles of

Association and by current Luxembourg laws, and notably by the Law on Commercial Companies of 10 August 1915 (the “1915 Law”) and the law on Specialized Investment Funds of 13 February 2007 (the “SIF Law”).

**Art. 2. Name.** The Company’s name is PHEIM SICAV-SIF.

**Art. 3. Purpose.** The Company’s exclusive object is the collective investment of its funds in assets in order to spread the investment risks and to ensure for the investors the benefit of the results of the management of these assets according to its investment objectives and policies in accordance with the provisions of the SIF Law and applicable Circulars of the Luxembourg supervisory authority Commission de Surveillance du Secteur Financier (the “CSSF”).

The investment objectives and strategy of the Company are more fully described in the Company’s offering documents.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and in particular, without limitation, grant any assistance, loans, advances or guarantees and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed from third parties or from its shareholders.

In addition, the Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the SIF Law.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors of the Company (the “Board of Directors”).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner required to amend these Articles of Association, but cannot be transferred abroad, except as otherwise provided hereunder.

The Company may have offices, branches (whether or not a permanent establishment) and subsidiaries either in Luxembourg or abroad.

**Art. 5. Duration.** The Company is constituted for an unlimited duration.

The Company may be terminated at any time by a decision of the general meeting of shareholders in the manner required for the amendment of these Articles of Association.

The life of the Company does not come to an end upon the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any of its shareholders or members of the Board of Directors.

**Art. 6. Share Capital.** The initial share capital of the Company is set at the equivalent of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into 31 (thirty-one) fully paid up Shares, with no par value. The Company’s share capital shall at any time be equal to its net asset value, as determined in accordance with Article twelve (12) hereafter.

The minimum subscribed capital of the Company, which must be achieved within 12 (twelve) months as from the date on which the Company has been authorized as a SIF by the CSSF, shall be the equivalent of one million two hundred fifty thousand Euros (EUR 1,250,000) as required by the SIF Law.

**Art. 7. The sub-funds and classes of shares.** The Company is a multi-compartment structure consisting of one or several sub-funds, each one representing a specific portfolio of assets and liabilities. There is no cross liability between sub-funds. Each sub-fund is invested in accordance with the investment objective and policy applicable to it. The investment objective and policy as well as other specific features of each sub-fund will be set forth in the Company’s offering documents. The Board of Directors may decide to create at any time additional subfunds or to close an existing sub-fund.

The Board of Directors may decide to issue, within each sub-fund, separate classes of shares, which may carry different rights and obligations, inter alia with regard to their distribution policy and right to revenues, their fee structure, their minimum initial subscription and holding amounts or their target investors. The specific features of the classes within each sub-fund will be set forth in the Company’s offering documents. The Board of Directors may create at any time additional classes or close an existing class.

**Art. 8. Form of shares / Register of shareholders.** Shares will only be issued in registered form. All issued shares of the Company shall be registered in the register of shareholders. Such register shall contain the name and address of each shareholder, the number of shares held by it and, if applicable, their date of transfer.

The registration of the shareholder’s name in the register of shares evidences its right of ownership over such registered shares. The shareholder shall receive a written confirmation of its shareholding. The shareholder may, at any time, change its address as entered in the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

Fractions of shares may be issued, up to three decimal places.

**Art. 9. Shareholders.** The holding of shares is exclusively restricted to “Well-Informed Investors” as defined in the SIF Law.

The Board of Directors shall have the power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose notably of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person in breach of these Articles of Association, the offering documents, the law or requirement of any country or governmental authority, or (b) any person

in circumstances which in the opinion of the Board of Directors might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered. For such purposes the Board of Directors may:

a) decline to issue any share and decline to register any transfer of a share where it appears to it that such registration or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such share being held by a person who is precluded from holding shares of the Company;

b) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not legal or beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in a person who is precluded from holding shares of the Company; and

c) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares of the Company is a legal or beneficial owner of shares or holds shares, cause the Company compulsorily to repurchase from any such shareholder all shares held by such shareholder.

**Art. 10. Issue of shares.** Whenever shares of the Company shall be offered by the Company for subscription, the price per share at which such shares shall be issued shall be the net asset value thereof as determined in accordance with the provisions of Article 12 hereof. The Board of Directors may also decide that an issue commission has to be paid. Allotment of shares shall be made immediately upon subscription and payment must be received by the Company within a period as determined from time to time by the Board of Directors. If payment is not received, the relevant allotment of shares may be cancelled. The Board of Directors may in its discretion determine the minimum amount of any subscription in any Class of share of any sub-fund.

Subscriptions received before a certain hour ("cut-off time") on a specific date (which does not need to be the valuation date as further described in the offering documents) as determined by the Board of Directors from time to time shall be processed at the net asset value determined for the applicable valuation date as further described in the offering documents. If subscriptions are received after that cut-off time as determined by the Board of Directors from time to time, they shall be processed at the net asset value determined for the following valuation date as further described in the offering documents. The investor will bear any taxes or other expenses attaching to the application.

**Art. 11. Transfer and conversion of shares.** Any transfer of shares to the existing shareholders or to any third party shall require the prior written approval of the Board of Directors and the Board of Directors may in its discretion and without indicating any reason decline to approve or register such transfer.

The Board shall not accept any transfer of shares to any transferee who may not be considered as an eligible investor within the meaning of the Law.

The shareholder wishing to transfer its shares in the Company will be responsible for all costs associated with any attempted or realized transfer.

Shareholders are not allowed to pledge or grant a security interest in any of their shares without the prior consent of the Board of Directors.

Unless otherwise provided for within the Company's offering documents, shares of a sub-fund may not be converted for shares in another sub-fund at the request of the shareholders.

**Art. 12. Net asset value.** The net asset value of the Company shall be determined as often as the Board of Directors may think useful, but in no event less than once a year as at 31 December.

The net asset value will be expressed in the currency that the assets of the respective sub-fund is valued in and shall be determined by the Board of Directors on the basis of the valuation of the underlying assets of the Company as provided by the Board of Directors on each valuation day by aggregating the value of all assets of the Company and deducting all liabilities of the Company.

**Art. 13. Suspension.** The Board of Directors may temporarily suspend the calculation of the net asset value during:

a) any period when, in the reasonable opinion of the Board of Directors, a fair valuation of the assets of the Company is not practicable for reasons beyond the control of the Company; or

b) any period when any of the principal stock exchanges on which a substantial proportion of the assets of the Company are quoted are closed (otherwise than for ordinary holidays), or during which dealings thereon are restricted or suspended; or

c) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which valuation of assets owned by the Company would be impractical; or

d) any breakdown in, or restriction in the use of, the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments or the currency price or values on any such stock exchange.

**Art. 14. Redemption of shares.** The Company is an open-ended specialized investment fund. However, the Board of Directors may decide, depending on the investment strategy and objectives of each sub-fund, to launch closed-ended sub-funds.

Redemptions will be made in accordance with the principles set forth in the offering documents for each compartment.

The payment of the redemption price shall be made for cash or consideration in kind at the discretion of the Board of Directors. The allotment of Company's assets in respect of redemption for consideration in kind shall be fair and not detrimental to the interests of the other shareholders of the Company. Any redemption for consideration in kind shall be subject to the confirmation by an auditor's special report of the valuation of the Company and of the Company's assets to be allocated, the costs of which shall be borne by the Company.

Redemption of shares shall be made at a price, which is determined by the Board of Directors to be the fair value for the shares to be redeemed by applying the principles described in the Company's offering documents. The rules relating to distributions as set forth in the Company's offering documents are furthermore applicable.

The Company may decide to compulsorily redeem the shares wholly or in part in particular in the following circumstances:

- a) the shares are held by investors not authorized to buy or own shares in the Company, i.e. a shareholder that no longer qualifies as "Well-Informed Investor" as defined in the SIF Law or such shareholder (or an Affiliate of the same) that becomes a U.S. person as referred to in the Company's offering documents;
- b) in the event that a shareholder is declared bankrupt, enters into an arrangement for the benefit of its creditors or goes into liquidation;
- c) in case of liquidation or merger of sub-funds or classes of shares;
- d) in order to distribute the proceeds of realization of investments;
- e) in all other circumstances as the Board of Directors may deem appropriate in accordance with the terms and conditions set out in the Company's offering documents.

Redemption prices shall be calculated according to principles laid down in the offering documents. Except in the cases c) and d) above the Board of Directors may impose such penalty as it deems fair and appropriate.

All redeemed shares or fractions thereof shall be automatically cancelled.

**Art. 15. Board of Directors.** The Company will be managed by the Board of Directors of the Company, composed of not less than three (3) members; members of the Board of Directors need not to be shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period not exceeding six years and shall hold office until their successor is elected. A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and elect, by majority of vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of the shareholders.

**Art. 16. Chairman.** The Board of Directors shall choose from among its members a chairman (the "Chairman"), and may choose from among its members one or more vice-Chairmen (the "Vice-Chairman"). It may also choose a secretary, who needs not to be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of shareholders or in his absence or inability to act, the Vice-Chairman or another Director appointed by the Board of Directors shall preside as chairman pro-tempore, or in their absence or inability to act, the shareholders may appoint another Director or an officer of the Company as chairman pro tempore by vote of the majority of shares present or represented at any such meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, or in his absence or inability to act, the Vice-Chairman or another Director appointed by the Board of Directors shall preside as Chairman pro-tempore.

The Board of Directors shall from time to time appoint the officers of the Company, including an investment manager or other officers considered necessary for the operation and management of the Company, who need not to be Directors or shareholders of the Company. The officers appointed unless otherwise stipulated in these Articles of Association, shall have the power and duties granted to them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax or similar communication from each Director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places set out in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy, which appointment shall be in writing or in form of a cable, telegram, telex, telefax or similar communication.

Directors may also assist at board meetings and board meetings may be held by telephone link or telephone conference, provided that the vote is confirmed in writing. The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act with due authority if at least a majority of the Directors is present or represented at such meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, cable, telegram, telex, telefax or similar communication.

**Art. 17. Minutes.** The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the Chairman pro-tempore who presided at such meeting or by two (2) Directors.

Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or by the chairman pro-tempore of that meeting, or by two (2) Directors or the secretary or an assistant secretary.

**Art. 18. Power.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration, disposition and execution in the Company's interest. All powers not expressly restricted by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 19. Delegation of Power.** The Board of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorises, sub-delegate their powers.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

The Board of Directors may further decide to create either at the level of the Company or for a specific compartment any committee the members of which need not be members of the Board of Directors. The Board of Directors shall organize such committee functioning and determine the powers of their members as further described in the offering documents.

**Art. 20. Conflicts of Interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have, in any transaction of the Company, an interest opposite to the interests of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

**Art. 21. Signature.** The Company shall be bound by the joint signature of any two (2) members of the Board of Directors or by the individual signature(s) of any Director or officer of the Company duly authorized by any two (2) members of the Board of Directors or by the individual signature of any other person(s) to whom authority has been delegated by any two (2) members of the Board of Directors.

**Art. 22. Indemnification.** The Company will indemnify any Director, officer or member of any committee referred to above and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director, officer or member of any committee of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 23. General meetings of shareholders.** The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. It may also be called upon the written request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.

Upon request of shareholders representing at least one tenth of the share capital, one or more new items shall be added to the agenda of any general meeting of shareholders. Such demand shall be addressed to the registered office of the Company by registered mail at least five (5) days before such meeting.

The annual meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, on 1<sup>st</sup> June of each year at 10 a.m. Luxembourg time, except for the first general meeting that shall be held at the registered office of the Company, on Monday, 2<sup>nd</sup> December 2013, 10 a.m. Luxembourg time.

If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual meeting shall be held on the next banking day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company unless otherwise provided herein.

Any shareholder may participate in a general meeting of shareholders by video conference, or by conference call or similar means of communication equipment which enables his/her identification and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each whole share of the Company is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg laws and these Articles of Association. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a proxy to another person in writing or by cable, telex or facsimile transmission, who need not be a shareholder and who may be a Director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the Articles of Association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

**Art. 24. Financial Year.** The Company's financial year begins on 1<sup>st</sup> January and closes on 31<sup>st</sup> December of the same year. The first accounting year shall commence upon incorporation of the Company and terminate on 31<sup>st</sup> December 2012.

**Art. 25. Accounts.** Each year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company. The annual accounts shall be approved by the annual general meeting of shareholders upon proposal of the Board of Directors. The accounts shall be expressed in the currency that the assets of the sub-fund(s) are valued in.

**Art. 26. Supervision.** The operations of the Company and its financial situation shall be supervised by one independent auditor qualifying as a «réviseur d'entreprises agréé» who shall be appointed by the shareholders for a renewable term of one (1) year. The independent auditor shall be remunerated by the Company and shall remain in office until its successor is appointed. The independent auditor shall fulfill all duties prescribed by the SIF Law. The independent auditor may only be removed by the Board of Directors on serious grounds.

**Art. 27. Distribution.** Subject to permitted reinvestments, and the requirements of Luxembourg law, distributions shall be payable by the Company on its shares upon decision by the Board of Directors in accordance with the Company's offering documents.

No distribution may be made if after the declaration of such distribution the net asset value of the Company would fall below the equivalent of EUR 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand Euro).

**Art. 28. Custodian.** The Company shall enter into a custodian agreement with a financial institution, which shall satisfy the requirements of the SIF Law. The custodian shall assume towards the Company and the shareholders the responsibilities set out in the SIF Law (notably in article 16 of the SIF Law), the custodian agreement and any other law applicable.

In the event of termination of the custodian agreement or the resignation of the custodian, the Board of Directors shall use its best endeavors to find a financial institution to act as custodian and upon doing so the Board of Directors shall appoint such financial institution to be custodian in place of the former custodian.

**Art. 29. Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (whether natural persons or legal entities and approved by the CSSF) named pursuant to a general meeting effecting such dissolution and at which meeting the liquidators' powers and compensation shall be determined. The operations of liquidation will be carried out pursuant to the 1915 Law.

The net proceeds of liquidation in respect of each sub-fund or, as the case may be, of each class within each sub-fund, shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of the relevant class in proportion to their holding of such shares in such sub-fund or class, and whether such proceeds shall be distributed in cash or kind.

If the Company's share capital (i.e. the aggregate of all sub-funds) falls below two-thirds of the equivalent of the minimum capital (EUR 1,250,000), the Board of Directors must submit a proposal for the Company's termination to a general meeting for deliberation. No quorum requirements will be applied; winding-up may be pronounced by a simple majority of the validly cast votes.

If the Company's share capital falls below one quarter of the minimum capital increased by the share premium (EUR 1,250,000), the Board of Directors must submit a proposal for the Company's termination to the general meeting for deliberation. No quorum requirements will be applied; winding-up may be pronounced by the shareholders owning one quarter of the valid cast votes.

The aforesaid meetings shall be convened within forty (40) days of the date at which it was ascertained that the net assets fell below two-thirds or one quarter of the minimum capital, respectively. Moreover, the Company may be terminated by resolution of the general meeting in accordance with the pertinent provisions of these Articles of Association.

The resolutions of the general meeting of shareholders or of a court of law pronouncing the termination and winding-up of the Company are to be published in the Mémorial and in two newspapers with sufficiently wide circulation, at least one of which must be a Luxembourg newspaper. The choice of which newspapers are to carry the publication is made at the discretion of the liquidator(s).

**Art. 30. Termination, liquidation and merger of sub-funds or classes of shares.** The Board of Directors may decide to close one or more classes or sub-funds (having or not a limited duration) in the best interests of the shareholders, if there has been a substantial modification in the political, economic, regulatory or monetary situation pertinent to a class or sub-fund, which, in the opinion of the Board of Directors renders this decision necessary, or where such action is required in order to protect the interests of shareholders, or if for any reason whatsoever, the value of the net assets of a sub-fund falls below an amount determined in the Company's offering documents and the Board of Directors determines that the interests of the shareholders of that same class or sub-fund demand such action to be taken.

The Company shall serve a notice in writing to the shareholders of the relevant class or sub-fund, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations.

The Company shall base these redemptions on the net asset value taking into account liquidation expenses.

The amounts that have not been claimed by the shareholders or their beneficiaries at the close of liquidation of a class or sub-fund shall be held by the custodian for a period not exceeding six (6) months as of such date. After this period, the assets shall be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg.

All redeemed Shares may be cancelled.

A termination contemplated above may be combined with a contribution to one or several sub-fund(s) or class(es) within the Company or to one or several other sub-fund(s) or class(es) of another undertaking for collective investment (under the corporate or the contractual type form) in the best interests of the shareholders.

Where the undertaking for collective investment that will receive the contribution is a mutual fund (fonds commun de placement), the decision to contribute will only be binding on shareholders who have agreed to make a contribution.

A sub-fund may exclusively be contributed to a foreign undertaking for collective investment with the unanimous approval of the shareholders of the relevant sub-fund or under the condition that only the assets of the consenting shareholders shall be so contributed.

**Art. 31. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the 1915 Law and the SIF Law for which no specific provision is made in these Articles of Association.

**Art. 32. Definitions and Interpretation.** References to articles are to the articles of these Articles of Association. Words importing gender include each gender. References to persons include bodies corporate, firms and unincorporated associations. The singular includes the plural and vice versa. Headings of articles are included for convenience only and do not affect their interpretation. References to all or any part of any statute or statutory instrument include any statutory amendment, modification or re-enactment in force from time to time and references to any statute include any statutory instrument or regulations made under it. Any reference to the Company, the Board of Directors, agents, etc, includes a reference to its or their duly authorized agents or delegates.

#### *Subscription and Payment*

The initial capital of the Company amounts to the equivalent of thirty one thousand Euro (EUR 31,000) and has been subscribed as follows:

thirty one (31) fully paid-up Shares with a par value of the equivalent of EUR 1,000.- by KenTouch Asset Management AG, prenamed.

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the Company has at its disposal the equivalent of the sum of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Statement*

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in the 1915 Law, and confirms that these conditions have been observed.

#### *Estimate of formation expenses*

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its incorporation amount approximately to EUR 4,000.-.

*General meeting of shareholders*

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote and with the approval of the Board of Directors:

*First resolution:*

The following persons are elected as member of the Board of Directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2013:

- Mr. Teng Cheong Kwee, born in Malaysia on 1<sup>st</sup> September 1953, with residence at 168 Marqoliouth Road No 06-03 Singapore 258542, Singapore,

- Mr. Ho Sen Feek, born in Kedah, Malaysia on 31<sup>st</sup> May 1950, with residence at 38, Jalan Azyze, Tanjong Bungah, 11200 Penang, Malaysia,

- Mr. Teo Kiang Kok, born in Singapore on 4<sup>th</sup> March 1956, with residence at 9 Jalan Ilmu, Singapore 299202, Singapore, and

- Mr. Garvan Rory Pieters, born in the Hague (Netherlands) on 29<sup>th</sup> March 1958, with residence at 24, rue Principale, L-5240 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

The address of the registered office of the Company is set at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

*Third resolution*

Has been elected as approved auditor (réviseur d'entreprise agréé) until the annual general meeting of shareholders to be held in 2013:

PricewaterhouseCoopers, société coopérative, having its registered office at 400, route d'Esch in L-1471 Luxembourg (RCS Luxembourg B 65.477).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35905. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012103412/396.

(120141213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Entraide et Solidarité S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 156.817.

L'an deux mil douze, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ENTRAIDE ET SOLIDARITE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 8 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 114 du 20 janvier 2011,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 156.817, (ci-après dénommée la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15 heures 15 sous la présidence de Madame Natacha KOLODZIEJ-STEJERMANN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente nomme comme secrétaire Madame Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas HAMEL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Rapport du Conseil d'administration sur le projet de fusion-absorption de la société anonyme «Carren Gere S.A.», en qualité de société absorbée, par la société anonyme «Entraide et Solidarité S.A.» en qualité de société absorbante;
- 2.- Approbation du projet commun de fusion;
- 3.- Décision de supprimer les cinquante (50) actions existantes et de créer cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (10,- EUR) chacune;
- 4.- Attribution des actions émises aux actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social et modification subséquente de l'article 3 alinéa premier des statuts;
- 5.- Décision d'augmentation du capital social à concurrence de trois cent soixante mille euros (360.000,- EUR) avec émission de trente-six mille (36.000) actions d'une valeur de dix euros (10,- EUR) chacune suivie d'une réduction du capital social à concurrence de cinquante mille euros (50.000,- EUR) par voie d'annulation des cinq mille (5.000) actions apportées par la Société Absorbée dans le cadre de ladite Fusion;
- 6.- Modification corrélative de l'article 3 des statuts;
- 7.- Constatation de la réalisation définitive de la Fusion ainsi que de la dissolution de la Société Absorbée;
- 8.- Décision de refondre les statuts;
- 9.- Nomination du séquestre conformément au nouvel article 4 des statuts;
- 10.- Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) La présidente constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée générale entend le rapport du Conseil d'administration de la Société sur le projet commun de fusion enregistré le 13 juin 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1524 du 19 juin 2012, entre la société «Entraide et Solidarité S.A.», société anonyme, au capital de cinquante mille euros (50.000,- EUR) dont le siège social est au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156.817, (ci-après dénommée la «Société absorbante»), et la société «Carren Gere S.A.», société anonyme au capital de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) dont le siège social est au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.459, (ci-après dénommée la «Société absorbée»).

En vertu dudit rapport, la société «Carren Gere S.A.» sera absorbée par la société «Entraide et Solidarité S.A.» moyennant l'apport de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante, sans aucune restriction ni limitation, à charge pour la Société Absorbante:

- d'attribuer aux actionnaires de la Société Absorbée, en rémunération de cet apport, trente-six mille (36.000) nouvelles actions entièrement libérées, d'une valeur de dix euros (10,- EUR), chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, avec l'application d'un rapport d'échange d'une (1) action de la Société Absorbante pour une (1) action de la Société Absorbée,
- de supporter tout le passif de la société absorbée et d'exécuter tous ses engagements et obligations et
- de payer et de supporter tous les frais, impôts et charges quelconques résultant de la fusion.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver le projet commun de fusion tel qu'enregistré le 13 juin 2012 et publié au Mémorial, dans toutes ses dispositions et dans son entièreté, sans exception ni réserve.

L'assemblée générale décide ensuite de réaliser la Fusion d'après l'article 259 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de tous les actifs, passifs, droits et obligations de la Société à la Société absorbante.

L'assemblée générale décide aussi d'approuver le transfert de tous les actifs, passifs, droits et obligations de la Société à la Société absorbante et l'attribution et les conditions de l'émission des nouvelles actions aux actionnaires conformément au ratio d'échange tel que publié dans le projet de fusion.

Les actions nouvellement émises seront sous la forme de certificats au porteur.

#### *Troisième résolution*

Conformément au projet commun de fusion susmentionné, l'assemblée générale décide de supprimer les cinquante (50) actions existantes et de créer cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur de dix euros (10,- EUR) chacune.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'attribuer les actions émises aux actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social.

L'alinéa premier de l'article 3 est modifié, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (alinéa 1<sup>er</sup>)**. Le capital social est fixé cinquante mille euros (50.000,- EUR) divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter dans le contexte de la Fusion le capital social de la Société absorbante à concurrence de trois cent soixante mille euros (360.000,- EUR) avec émission de trente-six mille (36.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions seront attribuées aux actionnaires de la Société absorbante au prorata de leur participation dans le capital social de la Société absorbée.

Compte tenu du fait que suite à la Fusion, la Société Absorbante détient l'entière responsabilité de ses propres actions initiales, l'assemblée générale décide de réduire le capital de la Société à concurrence de cinquante mille euros (50.000,- EUR) par voie d'annulation des cinq mille (5.000) actions de la Société d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune apportées par la Société Absorbée dans le cadre de la Fusion.

#### *Sixième résolution*

Suite aux décisions prises dans la résolution précédente, l'article 3 alinéa premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. (alinéa 1<sup>er</sup>)**. Le capital social est fixé à trois cent soixante mille euros (360.000,- EUR) représenté par trente-six mille (36.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

#### *Septième résolution*

La Fusion sera effective et prendra effet à l'égard des tiers après l'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale de chacune des sociétés appelées à fusionner, lequel sera environ un mois calendaire suivant le jour de la publication du présent Projet de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Date d'Effet»).

En conséquence de la Fusion, la Société absorbée cessera d'exister, sans liquidation, à compter de la Date d'Effet.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de refondre les statuts de la société qui auront désormais la teneur suivante:

### **«Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «ENTRAIDE ET SOLIDARITE S.A.».

Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au dévelop-

pement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra en outre procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent soixante mille euros (360.000,- EUR) représenté par trente-six mille (36.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

**Art. 4.** Aussi longtemps que les actions de la société revêtiront la forme au porteur ou seront représentées, en tout ou en partie, par des certificats, elles seront confiées, dans leur intégralité, à la garde d'un séquestre désigné par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers.

Chaque actionnaire s'oblige à remettre, dans un délai de dix (10) jours à compter de leur acquisition, l'intégralité des actions et/ou certificats dont il est titulaire au séquestre, lequel aura pour mission de les conserver ou d'en disposer comme décrit ci-après.

Une quittance écrite, constatant la prise de possession matérielle des actions et/ou certificats par le séquestre, sera établie par ce dernier. Celle-ci sera signée par le déposant et le séquestre. Elle renseignera le nombre d'actions et/ou de certificats consignés entre les mains de ce dernier, l'éventuel démembrement de propriété ou indivision dont ces titres feraient l'objet, l'identité du déposant ainsi que la nature des droits dont celui-ci est titulaire vis-à-vis des actions et/ou certificats remis. Une copie de cette quittance sera conservée par le séquestre jusqu'au terme de sa mission ou jusqu'à modification du nombre d'actions et/ou certificats dont le déposant est titulaire ou des prérogatives dont il dispose à leur égard, auquel cas une nouvelle quittance devra être émise.

Les instructions seront valablement émises et adressées au séquestre, lequel sera tenu de les exécuter, par l'Assemblée générale de la société statuant à la majorité des deux tiers.

Sans préjudice des paragraphes précédents, il ne peut être mis fin à la mission du séquestre qu'en vertu d'une décision prise, selon les mêmes modalités, par l'Assemblée générale.

**Art. 5.** Compte tenu de l'objet social, de la structure de l'actionariat de la présente société, des rapports des actionnaires entre eux, il est de l'intérêt social de restreindre la cessibilité entre vifs ou la transmissibilité pour cause de mort des parts sociales. En conséquence, la cession des parts est réglée comme suit qu'il s'agisse de cessions à titre particulier ou universel, entre vifs ou à cause de mort, à titre onéreux ou à titre gratuit, y compris notamment les cas de transmission à la suite de la dissolution d'une société, d'apports en société, de fusion, de scission, de partage ou de constitution d'une indivision ou d'une communauté résultant d'un régime matrimonial ou encore à la suite de vente sur saisie, de réalisation d'un gage, d'une fiducie ou de la constitution d'un trust.

Les cessions de parts, au sens de l'alinéa précédent, en ce compris celles réalisées au profit d'un autre associé, d'un époux, d'un conjoint, d'un cohabitant légal ou de fait, d'un ascendant ou d'un descendant, à la seule exception des cessions aux personnes revêtant la qualité de descendants directs de Monsieur Henri COLLINET (né le 22 février 1901 à Liège, décédé le 8 octobre 1996 à Wanze) sont soumises à l'agrément du cessionnaire par l'Assemblée générale conformément à la procédure suivante:

a) Le candidat cédant notifie au Président du Conseil d'administration, ainsi qu'au séquestre visé à l'article 6 des présents statuts, l'offre ferme et irrévocable du candidat cessionnaire reprenant l'identité complète, le nombre de parts dont la cession est envisagée ainsi que les conditions exhaustives de l'opération à intervenir.

L'offre du cessionnaire doit être valable pour un délai de six (6) mois à compter de la notification initiale.

En ce qui concerne les cessions au profit d'une personne morale autre qu'une société cotée, la notification indique en outre l'identité des personnes physiques qui la contrôlent directement ou indirectement ou qui exercent directement ou indirectement une influence notable (soit plus de 15% des droits de vote) sur la gestion ou la désignation des membres du conseil d'administration de celle-ci.

b) En cas de transmission à cause de mort, la notification visée au littéra a) ci-dessus est effectuée par les ayants droit de l'actionnaire décédé, lesquels sont tenus de faire connaître leur qualité d'héritiers ou de légataires dans les quatre (4) mois du décès.

c) Toute notification ne répondant pas aux conditions ci-dessus est réputée non-avenue.

La régularité de la notification est vérifiée par le Président du Conseil d'administration qui, en cas de défaut, invite la partie notificante à procéder à une nouvelle notification régulière. Dans ce cas, il en informe également le séquestre.

Dans les quinze (15) jours de la notification de l'offre (ci-après la «Notification initiale»), le Président du Conseil d'administration adresse au Conseil d'administration et aux actionnaires, individuellement, une copie de la Notification initiale ainsi que de l'offre y annexée et convoque l'Assemblée générale pour qu'elle statue sur l'agrément du candidat cessionnaire, ou des ayants droit de l'actionnaire défunt.

L'Assemblée générale prend position dans les quinze (15) jours de sa convocation. Sa décision est discrétionnaire et ne doit pas être motivée. Elle est prise à la majorité des deux tiers des actionnaires disposant du droit de vote. Le Président du Conseil d'administration en assure la notification, sans délai, au candidat cédant ou aux ayants droits de l'actionnaire défunt, ainsi qu'au séquestre. A défaut de décision positive, l'agrément est censé être refusé. Il en est de même si l'Assemblée générale décidait de ne pas se réunir ou de ne pas statuer.

En cas d'octroi de l'agrément, les actions ne pourront être cédées qu'au cessionnaire agréé et à des conditions au moins égales aux conditions notifiées, le tout dans les douze (12) mois, au plus tard, de la Notification initiale. A défaut la procédure devra être recommencée.

En cas de refus d'agrément, et si celui-ci intervient dans le cadre d'une transmission à cause de mort, l'assemblée générale refusant l'agrément se prononce simultanément sur le rachat par la société des titres de l'ayant-droit écarté. Elle fixe les modalités de ce rachat. Le prix sera déterminé à dire d'expert, lequel sera désigné et mènera sa mission selon la procédure décrite ci-dessous. L'acquisition se fera au prix d'expertise.

En cas de refus d'agrément, et si celui-ci intervient dans le cadre d'une cession entre vifs, le candidat cédant dispose de quinze (15) jours, à dater de la notification par le Président de la décision de l'Assemblée, ou de l'absence de décision, pour lui notifier, ainsi qu'au séquestre, s'il renonce ou non à son projet de cession. A défaut de notification, il est présumé renoncer.

Si le candidat cédant persiste dans son intention de céder, il en fait part au Président du Conseil d'administration lequel notifie (ci-après la «Seconde notification») au Conseil d'administration et aux actionnaires, individuellement, la volonté persistante du candidat cédant. Les actionnaires et le cédant s'accordent sur la désignation d'un expert, chargé d'évaluer le prix des actions. A défaut d'accord dans les quinze (15) jours de la Seconde notification, la désignation de l'expert sera effectuée, à la requête de la partie la plus diligente, par le Président du tribunal de commerce compétent au vu du siège de la société.

L'expert évalue la valeur vénale des parts sociales à céder dans un délai de huit semaines à compter de la notification de sa désignation. Le Président du Conseil d'administration notifie sans délai au Conseil d'administration, au séquestre, et aux actionnaires, individuellement, en ce compris le candidat cédant le rapport d'expertise ainsi que l'ouverture de la procédure de préemption (ci-après la «Troisième notification»).

Dans les huit (8) jours de la Troisième notification, le candidat cédant peut notifier au Président du Conseil d'administration ainsi qu'au séquestre sa décision de renoncer à la cession projetée pour autant que le prix fixé par l'expert soit inférieur à nonante pour cent (90%) du prix offert par le candidat cessionnaire. L'absence de cette notification vaut offre irrévocable de vente aux autres actionnaires aux modalités et conditions prévues aux alinéas suivants pour toute la durée de la procédure de préemption. Le Président du Conseil d'administration avise les actionnaires sans délai d'une éventuelle renonciation.

La procédure de préemption se décompose en quatre (4) phases:

- Première phase de préemption: dans les quinze (15) jours de l'échéance du délai de renonciation, les actionnaires appartenant à la même branche familiale que le cédant - soit les descendants de Dominique COLLINET ou de Raphaël COLLINET ou d'Yves COLLINET - (ci-après les «Actionnaires de la branche du cédant») notifient au Président du Conseil d'administration, ainsi qu'au séquestre, le nombre de parts qu'ils désirent acquérir. S'ils exercent ce droit, ensemble, sur un nombre d'actions excédant celui de l'offre celles-ci sont réparties entre eux au prorata du nombre d'actions dont ils sont propriétaires ou usufruitiers, à moins qu'ils ne conviennent autrement. En cas de silence d'un actionnaire, celui-ci est présumé, au terme du délai, renoncer à son droit de préemption.

- Seconde phase de préemption: dans le mois de la Troisième notification, le Président du Conseil d'administration avertit chaque actionnaire, individuellement, de l'identité des Actionnaires de la branche du cédant s'étant portés acquéreurs d'actions soumises à la procédure de préemption ainsi que du nombre de celles-ci que chacun d'entre eux acquiert (ci-après le «Premier avertissement»).

A supposer que toutes les actions à céder n'aient pas été préemptées, les Actionnaires de la branche du cédant ayant déjà manifesté leur intention d'exercer leur droit de préemption sur une partie des actions disposent d'un ultime délai de huit (8) jours à compter de ce Premier avertissement pour étendre celui-ci à tout ou partie des actions restantes. S'ils exercent ce droit, ensemble, sur un nombre d'actions excédant celles restantes au terme de la première phase de préemption, celles-ci sont réparties entre eux au prorata du nombre d'actions dont ils sont propriétaires ou usufruitiers, à moins qu'ils n'en conviennent autrement.

À l'expiration du délai de huit (8) jours correspondant à cette seconde phase de préemption, le Président du Conseil d'administration avertit chaque actionnaire, individuellement, ainsi que le séquestre, à nouveau dans les huit (8) jours, de l'identité des Actionnaires de la branche du cédant s'étant portés acquéreurs d'actions soumises à la procédure de préemption, du nombre de celles-ci que chacun d'entre eux acquiert, ainsi que des actions restant éventuellement à attribuer au terme des deux premières phases de préemption (ci-après le «Second avertissement»).

- Troisième phase de préemption: dans l'éventualité où toutes les actions à céder n'auraient pas été préemptées par les Actionnaires de la branche du cédant, les actionnaires ne faisant pas partie de cette catégorie (ci-après les «Autres actionnaires») disposent d'un délai de quinze (15) jours à compter du Second avertissement pour notifier au Président du Conseil d'administration, ainsi qu'au séquestre, le nombre d'actions restantes qu'ils désirent acquérir. S'ils exercent ce droit, ensemble, sur un nombre d'actions excédant le nombre d'actions restant au terme des deux premières phases de préemption, celles-ci sont réparties entre eux au prorata du nombre actions dont ils sont propriétaires ou usufruitiers, à moins qu'ils n'en conviennent autrement. En cas de silence d'un actionnaire, celui-ci est présumé, au terme du délai, renoncer à son droit de préemption.

- Quatrième phase de préemption: dans les huit (8) jours de la clôture de la troisième phase de préemption, le Président du Conseil d'administration avertit chaque actionnaire, individuellement, de l'identité des Autres actionnaires s'étant portés acquéreurs d'actions soumises à la procédure de préemption ainsi que du nombre de celles-ci que chacun d'entre eux acquiert (ci-après le «Troisième avertissement»). A supposer que les actions à céder n'aient pas été préemptées, les Autres actionnaires ayant déjà manifesté leur intention d'exercer leur droit de préemption sur une partie de ces actions disposent d'un ultime délai de huit (8) jours à compter de ce Troisième avertissement pour étendre celui-ci à tout ou partie des actions restantes. S'ils exercent ce droit, ensemble, sur un nombre d'actions excédant celles restantes au terme de la première phase de préemption, celles-ci sont réparties entre eux au prorata du nombre d'actions dont ils sont propriétaires ou usufruitiers, à moins qu'ils n'en conviennent autrement.

A l'expiration du délai de huit (8) jours correspondant à cette quatrième phase de préemption, le Président du Conseil d'administration avertit chaque actionnaire, individuellement, ainsi que le séquestre, de l'identité des Autres actionnaires s'étant portés acquéreurs d'actions soumises à la procédure de préemption, du nombre de celles-ci que chacun d'entre eux acquiert, ainsi que des actions restant éventuellement à attribuer au terme de la procédure de préemption.

Les deux premières phases de la procédure de préemption sont ignorées à chaque fois que le cédant ne fait pas parties d'une des trois branches familiales envisagées. Dans ce cas, le délai stipulé pour la troisième phase de préemption prend cours à compter de l'échéance de la faculté de renonciation accordée au cédant.

À l'issue de procédure de préemption, les actions non-préemptées pourront être transmises au candidat cessionnaire, dans les quinze (15) mois, au plus tard, de la notification initiale et à des conditions au moins égales aux conditions notifiées. A défaut, la procédure d'agrément et de préemption devra être recommencée.

Le droit de préemption s'exerce au prix d'expertise ou, si elles sont inférieures et que la cession est à titre onéreux, aux conditions mentionnées dans la notification initiale. Le coût de l'expertise sera réparti par moitié entre le cédant et le cessionnaire.

Les notifications à effectuer en vertu du présent article sont faites, à peine de nullité, par lettre recommandée à la poste ou par lettre remise contre accusé de réception. Elles prendront date, dans le premier cas, trois jours ouvrables après le dépôt du pli à la poste et, dans le second cas, à celle mentionnée sur l'accusé de réception.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux décisions de l'assemblée générale.

Sans préjudice des autres sanctions de droit commun, les cessions d'actions faites en violation du présent article sont inopposables à la société et à ses actionnaires. Le séquestre ne délivrera au(x) cessionnaire(s) une nouvelle quittance, en application de l'article 6, que si la cession a été menée en parfaite conformité avec les dispositions du présent article.

Par dérogation à ce qui précède, au cas où la société ne comprendrait plus qu'un actionnaire, celui-ci sera autorisé à céder tout ou partie de ses parts, entre vifs ou à cause de mort, librement. En cas de décès de l'associé unique, les droits afférents aux parts sont exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance du legs portant sur celles-ci.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis, En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 11.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième vendredi du mois de mai à onze heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

**Art. 14.** Chaque part sociale confère une voix, sous réserve des dispositions légales régissant les parts sans droit de vote.

En cas de décès d'un actionnaire, le droit de vote attaché à ses parts est suspendu jusqu'au terme de la procédure d'agrément et, le cas échéant, de rachat envisagée à l'article 7 des présents statuts, à moins que l'ayant droit des actions prouve la qualité de descendant direct de Monsieur Henri COLLINET (né le 22 février 1901 à Liège, décédé le 8 octobre 1996 à Wanze).

Le droit de vote attaché à une part sociale détenue en indivision ne pourra être exercé que par un seul des indivisaires, désigné de l'accord de tous les copropriétaires. A défaut d'accord, le juge compétent désignera un administrateur provisoire à la requête de la partie la plus diligente, à l'effet d'exercer les droits en question, dans l'intérêt des ayants droit. Tant qu'un représentant n'a pas été désigné par les copropriétaires ou par le juge, le droit de vote afférent à ces parts indivises est suspendu.

Le droit de vote attaché à une action grevée d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Le droit de vote attaché aux actions données en gage est exercé par le propriétaire ayant constitué le gage.

**Art. 15.** Dans l'éventualité où une ou plusieurs actions sont démembrees entre un ou des nu(s)-propriétaire(s) et un ou des usufruitier(s), l'usufruitier est seul titulaire de l'ensemble des prérogatives patrimoniales auxquelles donnent droit les actions sujettes à un tel démembrement. L'usufruitier bénéficie ainsi de tout dividende dont l'assemblée générale déciderait l'attribution, ainsi que tout autre produit financier se rapportant à la détention des actions, et notamment d'un remboursement aux actionnaires consécutif à une réduction de capital ou de l'attribution d'un boni de liquidation.

### **Titre IV. Exercice social, dissolution**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V. Disposition générale**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Neuvième résolution*

Conformément à l'article 4 alinéa premier des statuts, l'Assemblée générale nomme en qualité de séquestre, Maître Serge Tabery, Avocat à la Cour, domicilié professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 15 heures 30.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. KOLODZIEJ-STEUERMANN, E. MATERA, N. HAMEL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35275. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Référence de publication: 2012103812/363.

(120142209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

---

**Fluxinvest International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.467.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088311/9.

(120125025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Euresa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 5A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 33.730.

---

L'an deux mille douze.

Le douze juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURESA HOLDING S.A., avec siège social à L-1445 Strassen, 5a, rue Thomas Edison, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 33.730 (NIN 1990 4005 153),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mai 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 404 du 30 octobre 1990, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 437 du 7 novembre 1994,

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 10 juillet 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 622 du 7 novembre 1997;

- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER, en date du 18 juin 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 715 du 2 octobre 1998;

- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER, en date du 25 septembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 790 du 27 octobre 2000,

- suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 687 du 1<sup>er</sup> juillet 2003,

- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER, en date du 12 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 96 du 24 janvier 2004,

- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER, en date du 21 juin 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 941 du 22 septembre 2004;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1385 du 5 juin 2008;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mai 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1466 du 13 juin 2008;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 octobre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2442 du 12 novembre 2010.

Le capital social s'élève au montant de neuf millions six cent vingt mille deux cents Euros (€ 9.620.200.-), représenté par trois cent quatre-vingt-quatre mille huit cent huit (384.808) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-), entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick BOUR, conseiller de direction, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anna GRAVUSO, assistante de direction, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Alice TARDIVON, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence du montant de NEUF MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DIX MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 9.570.200) par annulation de trois cent quatre-vingt-deux mille huit cent huit (382.808) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) afin de ramener le capital social de la Société de son montant actuel de NEUF MILLIONS SIX CENT VINGT MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 9.620.200.-) au montant de CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000.-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) par le remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social d'un montant correspondant, conformément aux dispositions de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales.

2.- Modification de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** Le capital de la société est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000.-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) chacune.

3.- Réduction de la réserve légale d'un montant de SIX CENT CINQUANTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-NEUF EUROS VINGT-CINQ CENTS (€ 650.989,25) afin de la ramener au montant légalement requis de CINQ MILLE EUROS (€ 5.000.-) moyennant transfert du montant de SIX CENT QUARANTE-CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-NEUF EUROS VINGT-CINQ CENTS (€ 645.989,25) aux résultats reportés.

4. Pouvoir donné au conseil d'administration de la Société ou à tout mandataire spécial élu par lui, aux fins de réaliser le paiement des actions, détruire les certificats d'actions et mettre à jour le registre des actions de la Société.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de NEUF MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DIX MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 9.570.200) par annulation de trois cent quatre-vingt-deux mille huit cent huit (382.808) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) afin de ramener le capital social de la Société de son montant actuel de NEUF MILLIONS SIX CENT VINGT MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 9.620.200.-) au montant de CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000.-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) par le remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social d'un montant correspondant, conformément aux dispositions de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** Le capital de la société est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000.-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de réduire la réserve légale d'un montant de SIX CENT CINQUANTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-NEUF EUROS VINGT-CINQ CENTS (€ 650.989,25) afin de la ramener au montant légalement requis de CINQ MILLE EUROS (€ 5.000.-) moyennant transfert du montant de SIX CENT QUARANTE-CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-NEUF EUROS VINGT-CINQ CENTS (€ 645.989,25) aux résultats reportés.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société ou à tout mandataire spécial élu par le conseil d'administration afin de réaliser le paiement, détruire les certificats d'actions et mettre à jour le registre des actions de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. BOUR, A. GRAVUSO, A. TARDIVON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 13 juillet 2012. Relation: ECH/2012/1202. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 juillet 2012.

Référence de publication: 2012088271/99.

(120124695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

#### **Horus SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9BIS, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 165.714.

L'an deux mille douze, le neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HORUS S.A.", ayant son siège social au 9bis rue Basse, L-4963 Clémency, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous section B numéro 165.714, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 299 du 3 février 2012; dont les statuts n'ont à ce jour jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
2. Renonciation des actionnaires existants à leur droit de souscription préférentielle des nouvelles actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital;
3. Augmentation du capital à raison de sept cent quatre-vingt-un mille deux cents Euro (EUR 781.200,-) pour le porter de trente-et-un mille Euro (EUR 31.000,-) à huit cent douze mille deux cents Euro (EUR 812.200,-) par l'émission de vingt-cinq mille deux cents (25.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente-et-un Euro (EUR 31,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;
4. Souscription et libération;
5. Modification subséquente des statuts;
6. Acceptation de la démission et décharge à donner au Commissaire aux Comptes existant et nomination de la Société ACCOUNTIS S.A. en remplacement comme nouveau Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Les Actionnaires renoncent à leurs droits de convocation, reconnaissent avoir été suffisamment informés au préalable sur les points portés à l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Les Actionnaires confirment ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que Messieurs Guy Verhaeghe de Nayer, Cédric Nève de Mevergnies, Tanguy Nève de Mevergnies et Alexandre Gaudissart, Actionnaires de la Société, ont tous renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent quatre-vingt-un mille deux cents Euro (EUR 781.200,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euro (EUR 31.000,-) à huit cent douze mille deux cents Euro (EUR 812.200,-), par l'émission de vingt-cinq mille deux cents (25.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente-et-un Euro (EUR 31,-) chacune.

*Quatrième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, tel qu'énoncé au point 2, décide d'admettre à la souscription des vingt-cinq mille deux cents (25.200) actions nouvelles:

a) Guy Verhaeghe de Nayer, . . . . .	pour 13.059 actions
b) Cédric Nève de Mevergnies, . . . . .	pour 5.922 actions
c) Tanguy Nève de Mevergnies, . . . . .	pour 4.284 actions
d) Alexandre Gaudissart, . . . . .	pour 756 actions
e) Vinciane Servais, née le 13 mars 1970, à Mons, Belgique, demeurant 6, avenue du 11 <sup>ème</sup> Zouave, B-1342 Limelette, Belgique, . . . . .	pour 524 actions,
f) XABEDO, une Société Anonyme de droit belge, ayant son siège social au 37, avenue Yvan Lutens, bte 4, B-1150 Bruxelles, immatriculée au Moniteur Belge sous le numéro 0438011616 . . . . .	pour 655 actions
TOTAL . . . . .	25.200 actions

*Intervention - Souscription – Libération*

Ensuite Messieurs Guy Verhaeghe de Nayer, Cédric Nève de Mevergnies, Tanguy Nève de Mevergnies et Alexandre Gaudissart, Madame Vinciane Servais, et la Société Xabedo, précités, représentés par Madame Sara Lecomte prénommée, en vertu de procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux vingt-cinq mille deux cents (25.200) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de sept cent quatre-vingt-un mille deux cents Euro (EUR 781.200,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à huit cent douze mille deux cents Euro (EUR 812.200,-) représenté par vingt-six mille deux cents (26.200) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euro (EUR 31,-) chacune.

[.]”

*Sixième résolution*

L'Assemblée prend connaissance et accepte la démission de SV Services S.à r.l. de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à cette date.

L'Assemblée nomme en remplacement la Société ACCOUNTIS S.A., une Société Anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous section B numéro 146381; son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 qui se tiendra en 2018.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Motaire, la présente minute.

Signé: S. Lecomte, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juillet 2012. Relation: LAC/2012/32507. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé) I. Thill.

Référence de publication: 2012088372/98.

(120125213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

**Financière San Francisco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 32.287.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 12 octobre 2011*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Financière San Francisco S.A. a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société Financière San Francisco S.A., en liquidation, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans suivant la liquidation auprès de la société PARFININDUS S. à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012088306/16.

(120124559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

**S.L.E.G. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.910.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires*

En date du 21 Juin 2012, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer Monsieur John MANSVELT, directeur financier, résidant professionnellement au 24, Avenue Marnix, 1000 Bruxelles, Belgique en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale a décidé de ne pas renouveler mandat d'administrateur de Monsieur Xavier LIKIN et a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Massimo LONGONI, de Monsieur Johan DEJANS, de Monsieur Richard BREKELMANS, de Monsieur Yves FOURCHY, ainsi que le mandat du réviseur d'entreprises agréé, ERNST & YOUNG, jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012088693/20.

(120124407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

**Firelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.589.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2012088309/10.

(120124683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

**Foetz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 42.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012088313/10.

(120124922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Foncière Jour S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 122.579.

*Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 13/06/2012 n°L120097449*

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012088314/11.

(120124579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Food & Beverage Investments Company (FIBC), Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 132.781.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012088315/14.

(120125093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**GP Financial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.175.200,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 132.475.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

- Georgia-Pacific LLC, a limited liability company established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange street, DE-19801 Wilmington, New Castle, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4275413; and
- FP Capital Investments LP, a limited partnership established and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 50 Cedar avenue, Hamilton HM 11, Bermuda and registered with the Bermuda Companies Register under number 43801; and
- GICELL Foreign Holdings LP, a limited partnership established and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 50 Cedar avenue, Hamilton HM 11, Bermuda and registered with the Bermuda Companies Register under number 43799,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given on June 25, 2012.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name "GP Financial Management S.à r.l.", having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132475 (hereinafter, the Company), established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2612, dated November 15, 2007, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg dated December 7, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The shareholders resolve to proceed with a full restatement of the Company's articles of association, so that they shall read as follows:

**Art. 1.** "There exists a private limited liability company under the name of GP Financial Management S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The share capital is set at one million one hundred seventy-five thousand two hundred United States Dollars (USD 1.175.200,00) represented by five hundred eighty-seven (587) common shares (the Common Shares), two thousand six hundred eleven (2,611) BP shares (the BP Shares), five thousand two hundred thirty-nine (5.239) CP shares (the CP Shares), two thousand eight hundred eighty-four (2,884) CB shares (the CB Shares) and four hundred thirty-one (431) P shares (the P Shares), all with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

Subject to any shareholders agreement that may be entered into from time to time, the Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

In addition to the Company's share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. Subject to any shareholders agreement that may be entered into from time to time, the amount of said premium is at the free disposal of the Company's shareholders.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 8.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, and subject to any shareholders agreement that may be entered into from time to time, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 10.** The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or email, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by

carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 13.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a Covered Person), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Subject to any shareholders agreement that may be entered into from time to time, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

Subject to any shareholders agreement that may be entered into from time to time, the balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, subject to any shareholders agreement that may be entered into from time to time, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.”

III. The shareholders resolve to acknowledge the resignation of the following persons from their position of manager of the Company, with immediate effect, and to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation:

- Ms. Laura Spitoni, Senior Regional Counsel, born on July 18, 1968 in Roma, Italy, with professional address at 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Valère Weiss, European Controller, born on February 6, 1966 in Colmar, France, with professional address at 21, avenue de la Roseraie, B-1410 Waterloo, Belgium.

IV. Following the above resignations and bylaws restatement, the shareholders resolve to appoint the following persons as new managers of the Company, with immediate effect and for an unlimited duration, as follows:

*Category A managers:*

- Mr. Anthony Paul, company manager, born on March 21, 1963 in Waterloo, Belgium, with professional address at Metallstrasse 9b, 6300 Zug, Switzerland; and
- Mr. Vlassis Karouzos, Controller, born on January 2, 1960 in Kiaton Korinthias, Greece, with professional address at Metallstrasse 9b, 6300 Zug, Switzerland.

*Category B managers:*

- Mr. Paul Lamberts, Company Director, born on September 18, 1965 in Tilburg, Netherlands, with professional address at 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Fatah Boudjelida, Company Director, born on October 13, 1974, in Strasbourg, France, with professional address at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

**ONT COMPARU:**

- Georgia-Pacific LLC, une société à responsabilité limitée établie et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange street, DE-19801 Wilmington, New Castle, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4275413; and
- GICELL Foreign Holdings LP, un limited partnership établi et régi selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Les Bermudes et enregistrée au Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 43799; and
- FP Capital Investments LP, un limited partnership établi et régi selon les lois des Bermudes, ayant son siège social au Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Les Bermudes et enregistrée au Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 43801, ici représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé le 25 juin 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "GP Financial Management S.à r.l.", (ci-après, la Société), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 132475, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2612, en date du 15 novembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 7 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Les associés de la Société décident de procéder à une refonte totale des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination GP Financial Management S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million cent soixante-quinze mille deux cents Dollars Américains (USD 1.175.200,00), représenté par cinq cent quatre-vingt-sept (587) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), deux mille six cent onze (2.611) parts sociales BP (les Parts Sociales BP), cinq mille deux cent trente-neuf (5.239) parts sociales CP (les Parts Sociales CP), deux mille huit cent quatre-vingt-quatre (2.884) parts sociales CB (les Parts Sociales CB), quatre cent trente et une (431) parts sociales P (les Parts Sociales P), toutes ayant une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,00) chacune.

Sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'associés pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les associés, la Société pourra racheter ses propres parts sociales et ce dans les limites exposées dans les Statuts et dans la Loi.

En plus du capital social de la Société, un compte de prime d'émission pourra être créé dans lequel toute prime d'émission payée sur n'importe quelle part sociale sera transférée. Sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'associés pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les associés, le montant de ladite prime d'émission est mis à la libre disposition des associés de la Société.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 14 des Statuts.

**Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 8.** Dans le cas d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés et sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'associés pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour.

Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les

fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 13.** Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondateurs de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondateur de pouvoir de la Société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondateur de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondateur de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les associés et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités ou conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une Personne Couverte), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédent peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tous les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de rembourser un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant pas dans le meilleur intérêt de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'associés pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'associés pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les associés, le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation et sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'associés pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les associés le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi."

III Les associés décident de reconnaître la démission des personnes suivantes de leur fonction de gérant de la Société, et ce avec effet immédiat, et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission:

- Mme Laura Spitoni, Senior Counsel, née le 18 juillet 1968 à Rome, Italie, ayant son adresse professionnelle au 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mr. Valère Weiss, European Controller, né le 6 février 1966 à Colmar, France, ayant son adresse professionnelle au 21, avenue de la Roseraie, B-1410 Waterloo, Belgique.

IV. Suite à la refonte des statuts et aux démissions ci-dessus, les associés décident de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société:

*Gérant de Catégorie A:*

- M. Anthony Paul, gérant de société, né le 21 mars 1963 à Waterloo, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Metalstrasse 9b, 6300 Zug, Suisse; et

- M. Vlassis Karouzos, Controller, né le 2 janvier 1960 à Kiaton Korinthias, Grèce, ayant son adresse professionnelle à Metalstrasse 9b, 6300 Zug, Suisse.

*Gérant de Catégorie B:*

- M. Paul Lamberts, gérant de société, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Fatah Boudjelida, gérant de société, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCÈS-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Blanche Moutrier.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8605. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012087561/453.

(120123425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

**Fromagerie de Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-5811 Fentange, 93, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 18.225.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012088319/10.

(120125172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

**KH (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 157.370.

—  
*Extrait du procès verbal d'une réunion du Conseil de gérance tenue le 11 juillet 2012*

Il résulte d'une décision prise par le Conseil de gérance que, avec effet au 7. Juillet 2012, la Société a transféré son siège du 46a avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg au Garden Floor, Forte F1, Rue Albert Borschette 2a, L-1246 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants de catégorie B Clifford Langford et Renaud Labye se trouve à présent au 2a rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 12. Juillet 2012.

JTC (Luxembourg) S.A.

Signature

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2012088460/19.

(120123786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Forza-One S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 38.214.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FORZA-ONE S.A.-SPF*

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012088317/14.

(120124476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Fraikin-Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4570 Nieder Korn, Z.A. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 30.162.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société du 2 juillet 2012, (i) que Monsieur Patrick Gargula a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 19 juin 2012 et (ii) que Monsieur Xavier Lansade né le 18 décembre 1967 à la Souterraine, France et résidant au 16 rue Brémontier, 75017 Paris, France, a été nommé administrateur de la Société en remplacement avec effet au 19 juin 2012 et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2012088318/16.

(120124449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Futech Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 112.908.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012088320/10.

(120124457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Grosvenor Holdings S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.857.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GROSVENOR HOLDINGS S.A.-SPF*

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012088349/14.

(120124478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Gafa Finanziaria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.128.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088322/9.

(120124490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Gamma III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 125.647.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Gamma III S.à.r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012088323/11.

(120124309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Gateway III - Euro CLO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.351.

---

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 14 avril 2011, il a été décidé:

- de renouveler le mandat de Monsieur Jorge Pérez Lozano avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

*Pour la société*

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012088324/16.

(120125134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**IT-LUX software solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 41, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 98.935.

—  
EXTRAIT

Anlässlich des Protokolls der Sitzung des Verwaltungsrates vom 16. April 2012 wurden folgende Beschlüsse gefasst:

1. Herrn Francis Crucifix, Steuerberater, wohnhaft in 80, rue des Romains, L-8041 Strassen, seiner Funktion als Verwaltungsratsmitglieder abzusetzen.

2. Herrn Dr. Soeren Hein, wohnhaft Widenmayerstrasse 1, D-80538 München, mit sofortiger Wirkung und bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015 als Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen.

3. Herrn Hans-Leo Hüster, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft 5A, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, seiner Funktion als Kommissar abzusetzen.

4. Herrn Thomas Hüster, Steuerberater, mit beruflicher Adresse 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange, mit sofortiger Wirkung und bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015 als Kommissar zu ernennen.

Wasserbillig, den 18. April 2012.

Référence de publication: 2012088423/18.

(120125372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

**Highgate Finance & Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 30.438.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HIGHGATE FINANCE & HOLDING S.A. - SPF*

*Société anonyme de gestion de patrimoine familiale*

*Signatures*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012088367/14.

(120124468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

**TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 8.662.314.303,80.**

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 149.867.

—  
In the year two thousand twelve, the fifth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TE Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.867 and having a share capital of USD 8,661,064,303.80 (the Company). The Company was incorporated on December 4, 2009 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 6, 2010 under number 28. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times, the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on April 30, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 14, 2012 number 1490.

There appeared:

Talisman Energy Inc., a corporation incorporated under the laws of Canada, having its registered office at Suite 2000, 888 -3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, registered with Industry Canada, under number 753029-3 and listed on the Toronto Stock Exchange (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million two hundred fifty thousand United States Dollars (USD 1,250,000) to bring the share capital of the Company from its present amount of eight billion six hundred sixty-one million sixty-four thousand three hundred three United States Dollars and eighty Cents (USD 8,661,064,303.80) to eight billion six hundred sixty-two million three hundred fourteen thousand three hundred three United States Dollars and eighty Cents (USD 8,662,314,303.80) by way of the issue of two hundred seventy-three thousand four hundred fifty-seven (273,457) shares of the Company without nominal value having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. here above by a contribution in cash;

3. Amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase adopted under item 1 above;

4. Granting of authorisation to any manager of the Company, acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital increase in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million two hundred fifty thousand United States Dollars (USD 1,250,000) to bring the share capital of the Company from its present amount of eight billion six hundred sixty-one million sixty-four thousand three hundred three United States Dollars and eighty Cents (USD 8,661,064,303.80) to eight billion six hundred sixty-two million three hundred fourteen thousand three hundred three United States Dollars and eighty Cents (USD 8,662,314,303.80) by way of the issue of two hundred seventy-three thousand four hundred fifty-seven (273,457) shares of the Company without nominal value having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares that it subscribes for two hundred seventy-three thousand four hundred fifty-seven (273,457) new shares without nominal value, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an amount of one hundred twenty-five million United States Dollars (USD 125,000,000).

The contribution in cash in an amount of one hundred twenty-five million United States Dollars (USD 125,000,000) shall be allocated as follows:

(i) an amount of one million two hundred fifty thousand United States Dollars (USD 1,250,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of one hundred twenty-three million seven hundred fifty thousand United States Dollars (USD 123,750,000) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of one hundred twenty-five million United States Dollars (USD 125,000,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at eight billion six hundred sixty-two million three hundred fourteen thousand three hundred three United States Dollars and eighty Cents (USD 8,662,314,303.80), represented by one billion eight hundred ninety-five million twenty-three thousand twenty-two (1,895,023,022) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up.”

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder authorizes any manager of the Company, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital increase in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le cinquième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.867 et dont le capital social s'élève à USD 8.661.064.303,80 (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 2009 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 janvier 2010 numéro 28. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 juin 2012, numéro 1490.

#### **A comparu:**

Talisman Energy Inc., une société constituée selon les lois du Canada, dont le siège social se situe à Suite 2000, 888 -3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, immatriculée à l'Industrie Canada sous le numéro 753029-3 et cotée à la Bourse de Toronto (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent cinquante mille dollars américains (USD 1.250.000,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de huit milliards six cent soixante et un millions soixante-quatre mille trois cent trois dollars américains et quatre-vingts cents (USD 8.661.064.303,80) à huit milliards six cent soixante-deux millions trois cent quatorze mille trois cent trois dollars américains et quatre-vingts cents (USD 8.662.314.303,80) par l'émission de deux cent soixante-treize mille quatre cent cinquante-sept (273.457) nouvelles parts sociales de la Société, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

4. Octroi d'une autorisation à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'augmentation du capital social dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent cinquante mille dollars américains (USD 1.250.000,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de huit milliards six cent soixante et un millions soixante-quatre mille trois cent trois dollars américains et quatre-vingts cents (USD 8.661.064.303,80) à huit milliards six cent soixante-deux millions trois cent quatorze mille trois cent trois dollars américains et quatre-vingts cents (USD 8.662.314.303,80) par l'émission de deux cent soixante-treize mille quatre cent cinquante-sept (273.457) nouvelles parts sociales de la Société, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Deuxième résolution*

Sur quoi, l'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux deux cent soixante-treize mille quatre cent cinquante-sept (273.457) nouvelles parts sociales sans valeur nominale, et les libère intégralement par un apport en numéraire.

L'apport en numéraire d'un montant de cent vingt-cinq millions de dollars américains (USD 125.000.000,-) sera alloué de la manière suivante:

(i) un montant d'un million deux cent cinquante mille dollars américains (USD 1.250.000,-) sera alloué au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant de cent vingt-trois millions sept cent cinquante mille dollars américains (USD 123.750.000,-) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de cent vingt-cinq millions de dollars américains (USD 125.000.000) est dès à présent à la disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à huit milliards six cent soixante-deux millions trois cent quatorze mille trois cent trois dollars américains et quatre-vingts cents (USD 8.662.314.303,80) représenté par un milliard huit cent quatre-vingt-quinze millions vingt-trois mille vingt-deux (1.895.023.022) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique autorise tout gérant de la Société, chacun individuellement, avec plein pouvoir de substitution pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'augmentation du capital social dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 7.000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2012. Relation: LAC/2012/31788. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087918/166.

(120123747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

#### **Porter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 68.715.

L'an deux mille douze.

Le douze juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

#### **A COMPARU:**

Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, agissant en sa qualité de mandataire de la société de droit italien INTERFIDAM- INTERNAZIONALE FIDUCIARIA AMMINISTRAZIONE S.R.L., avec siège social à Milano (MI), Via Vincenzo Monti 8 (Italie), actionnaire unique de la société de droit italien PORTER S.R.L., ayant son siège social à I-23900 Lecco (LC), Piazza XX Settembre 40., en vertu d'un pouvoir lui donné en date du 27 juin 2012,

lequel pouvoir, après avoir été signé par la comparante, agissant comme dit ci-avant, et "ne varietur" par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Que suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 351 du 9 février 2012, il avait été décidé de transférer le siège social, statutaire et

administratif de la société anonyme PORTER S.A., ayant eu son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.715 (NIN 1999 2203 768) de Luxembourg en Italie, de transformer la société en une société à responsabilité limitée de droit italien et de continuer à opérer conformément au droit italien sous la dénomination de PORTER S.R.L., sous condition suspensive:

a) de la tenue d'une assemblée générale des actionnaires en Italie, décidant des formalités de transfert de siège social en Italie conformément au droit italien, après adoption de la nouvelle forme de société et des nouveaux statuts selon le droit italien et

b) de l'enregistrement de la société au Registro Imprese en Italie.

Qu'il résulte d'un acte reçu par le notaire Alberto BARONE, de résidence à Lecco, en date du 16 mars 2012, et de l'extrait du "Registro delle Imprese di Lecco", que les conditions suspensives ont été réalisées et qu'il y a partant lieu de procéder à la radiation de la société PORTER S.A. auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Une copie dudit acte du 16 mars 2012 ainsi que de l'extrait du "Registro delle Imprese di Lecco" resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 13 juillet 2012. Relation: ECH/2012/1201. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 juillet 2012.

Référence de publication: 2012088646/42.

(120124235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

**S.L.Y.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.750.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires*

En date du 11 juillet 2012, l'assemblée générale des actionnaires a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Yves FOURCHY et de Monsieur Massimo LONGONI et du réviseur d'entreprises agréé, ERNST & YOUNG jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.

- de ne pas renouveler les mandats d'administrateur de Madame Sylvie COLA et de Monsieur Johan DEJANS.

- De nommer Monsieur Judicael MOUNGUENGUY, résidant professionnellement au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012088694/20.

(120124273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

**Galaxy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GALAXY INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012088328/11.

(120124743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

**Galiver S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 80.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088330/9.

(120124575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Galtymore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 129.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012088332/10.

(120124310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Galtymore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 129.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012088333/10.

(120124329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Hofrom S.àr.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 104.223.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2012088370/14.

(120124576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Pierrard Trans Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.  
R.C.S. Luxembourg B 170.210.

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le douze juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1) Monsieur Edgard PIERRARD, indépendant, né à Tillet (Belgique) le 11 août 1952, demeurant à B-6680 Sainte-Ode, 78, Tillet,

2) Monsieur Grégory PIERRARD, chauffeur, né à Bastogne (Belgique) le 9 avril 1985, demeurant à B-6680 Sainte-Ode, 76/B, Tillet,

3) Madame Magali PIERRARD, puéricultrice, née à Bastogne (Belgique) le 29 mars 1978, demeurant à B-6680 Sainte-Ode, 76/A, Tillet,

lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de «PIERRARD TRANS LUX».

**Art. 2.** Le siège social est fixé en la commune de Rambrouch.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

**Art. 3.** La société a pour objet le transport national et international de marchandises pour son propre compte ou pour le compte de tiers. Elle pourra agir comme intermédiaire en négoce dans les domaines de l'alimentation, des fourrages, de combustible et de bétail et exercer également le commerce de toutes denrées alimentaires dans les sens le plus général du terme.

La société pourra en outre accomplir tous les actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques, de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière se rattachant directement ou indirectement à l'objet précédent ou à tous les objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement, pour compte propre, de tiers ou en participation tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivants. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part sociale devront désigner l'un d'eux pour les représenter à regard de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumettent à la législation en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mil douze.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Edgard PIERRARD, préqualifié . . . . .	70 parts
Monsieur Grégory PIERRARD, préqualifié . . . . .	20 parts
Madame Magali PIERRARD, préqualifiée . . . . .	10 parts
TOTAL . . . . .	100 parts

Toutes les parts sociales ont été souscrites tel que décrit ci-dessus et libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération

du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Evaluation des frais*

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cents euros (800,- €).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et de suite, les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville

- Le nombre de gérants est fixé à un (1).

- Est nommé gérant unique, pour une durée illimitée:

Monsieur Gregory PIERRARD, prénommé;

- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Edgard PIERRARD, Grégory PIERRARD, Magali PIERRARD, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 13 juillet 2012. Relation: DIE/2012/8441. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 19 juillet 2012.

Référence de publication: 2012088640/88.

(120125110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Gemplus International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 73.145.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Référence de publication: 2012088335/10.

(120124828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Genco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.454.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088336/9.

(120124442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**L'Espace Carrelages, Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 83A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.858.

---

L'an deux mille douze, le quatre juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "L'Espace Carrelages", établie et ayant son siège social à L-8235 Mamer, 14, route de Kehlen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63.858 (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "ANWOLUX - ESPACE CARRELAGES S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER,

notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 461 du 25 juin 1998,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- par ledit notaire Jean SECKLER:

\* en date du 9 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 348 du 2 mars 2002,

\* en date du 19 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 422 du 21 avril 2004,

- par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 7 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1283 du 15 juin 2011, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rui MELANDA, technicien, demeurant à L-8235 Mamer, 14, route de Kehlen.

Le Président désigne Monsieur Luc HILGER, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Catarina ALVES MELANDA, salariée, demeurant à L-8235 Mamer, 14, route de Kehlen, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social d'un montant de cinquante-neuf mille euros (59.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des cent (100) actions représentatives du capital social à neuf cents euros (900,- EUR);

2. Libération de l'augmentation de capital par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la Société, moyennant:

- incorporation de résultats reportés à concurrence de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), et

- apport en numéraire à hauteur d'un montant de vingt-quatre mille euros (24.000,- EUR);

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts;

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante-neuf mille euros (59.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des cent (100) actions représentatives du capital social.

*Libération de l'augmentation de capital*

L'assemblée constate que l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été intégralement libérée par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la Société, moyennant:

- incorporation de résultats reportés à concurrence de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), et

- apport en numéraire à hauteur d'un montant de vingt-quatre mille euros (24.000,- EUR), de sorte que ladite somme est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Preuve de l'existence de l'apport*

La preuve de l'existence de ces résultats reportés, couvrant une partie (i.e.: 59%) du montant de l'augmentation de capital précitée, a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2011 et d'une attestation délivrée et signée par le conseil d'administration de la Société, en date du 3 juillet 2012, mentionnant que ledit

montant, provenant des résultats reportés, à incorporer dans le capital social de la Société n'a jusqu'à ce jour pas encore été entamé ni distribué et peut être librement converti en capital.

Lesdits documents, après avoir été paraphés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes pour être formalisés avec lui.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

#### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de neuf cents euros (900,- EUR) chacune."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. MELANDA, L. HILGER, C. ALVES MELANDA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2012. LAC/2012/31464. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012088468/89.

(120124328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

#### **Gil Motor Sport S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 124.390.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088338/9.

(120125059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

#### **Goldcenter S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.642.

---

Les comptes annuels, l'annexe légale, l'affectation des résultats, le rapport de gestion et le rapport de contrôle au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

POUR GOLDCENTER SA

FORIG SC

Référence de publication: 2012088341/13.

(120124832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

#### **Grandment Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 144.403.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012088343/10.

(120125377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Grenat Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.039.

—  
A la suite de la cession en date du 12 mars 2012 de toutes les 12.500 parts sociales détenues par Intertrust (Luxembourg) S.A., celles-ci sont dorénavant toutes détenues:

- par COBLILAC, S.L., une société constituée sous les lois espagnoles, ayant son siège social à 28002 Madrid (Espagne), 1, Calle Alustante 1, enregistrée auprès du "Central Mercantile Register" de Madrid (Espagne) sous le numéro B85306520.

Luxembourg, le 18.7.2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour GRENAT INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012088345/15.

(120124612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**I.Q. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 79.210.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement N° 798/12 du 7 juin 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations dans la liquidation suivante:

De la société I.Q. HOLDING S.A., B79210, ayant eu son siège social à 3, Place Dargent, L-1413 LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Pour extrait conforme

Me Nicky STOFFEL

Le liquidateur

Référence de publication: 2012088379/15.

(120124786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Grid s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 139.395.

—  
Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/07/2012.

Référence de publication: 2012088347/10.

(120125256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Grizzly Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 79.162.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088348/9.

(120124335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Groupe International de Logistique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012088350/10.

(120124997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Henderson Indirect Property (B) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.809.

Les comptes annuels au 25 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088353/9.

(120124767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Klapakong, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 19.396.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 12 octobre 2011 à 14 heures*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Klapakong a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société Klapakong, en liquidation, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans suivant la liquidation auprès de la société PARFININDUS S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012088465/16.

(120124557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Henderson Indirect Property S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.635.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088354/9.

(120124382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Hydrinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.552.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hydrinvest S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012088356/13.

(120124470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Hydro Energy 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 160.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2012088357/10.

(120124697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

**Portlaoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.422,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.649.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Marble Lane S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 165.889, duly represented by Mr Louis-Foulques SERVAJEAN-HILST, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 11<sup>th</sup>, 2012 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of PORTLAOISE S.à.r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 122.649, which has been incorporated following a deed of Maître Gerard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 5<sup>th</sup>, 2006, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 236 of February 23<sup>rd</sup>, 2007 and amended for the last time on February 24<sup>th</sup>, 2012 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 936 of April 11<sup>th</sup>, 2012 (the "Company").

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

*Agenda*

Amendment to the article 3 of the articles of association of the Company.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the purpose of the Company and restate the article 3 of the articles of association of the Company in order to read as follows:

**" Art. 3. Purpose.**

3.1. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company;

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- acquire and sell real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and manage all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le douze avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Marble Lane S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro d'inscription B 165.889, dûment représentée par Monsieur Louis-Foulques Servajean-Hilst, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 11 avril 2012.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société PORTLAOISE S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro d'inscription B 122.649, qui a été constituée conformément à un acte notarié de Maître Gérard LECUIT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 236 du 23 février 2007 et amendé pour la dernière fois le 24 février 2012 conformément à un acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 936 du 11 avril 2012 (la «Société»).

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

Modification de l'article 3 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre du jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme il suit:

#### **« Art. 3. Objet.**

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par

souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

### 3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société;

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière; et

- acquérir ou vendre des immeubles tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger et gérer toute opération relative aux immeubles, dont la détention directe ou indirecte de titres de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'objet principal de cela étant l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location d'immeubles.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 avril 2012. LAC/2012/17239. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Référence de publication: 2012088647/130.

(120124927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---

### **Jeunesse Kiischpelt, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9747 Enscherange, 10, Ierwesch Duerf.

R.C.S. Luxembourg F 8.383.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012088431/10.

(120124432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

---